

VILLE DE MORLAIX
Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 2025

Date de convocation :
28 février 2025

Question :
DF n° 25-02-02

Rapporteur :
Patrick GAMBACHE

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Nombre de conseillers
présents : 31

Nombre de conseillers
votants : 31

Président : Jean-Paul VERMOT.

Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Marie GALLOUÉDEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Thomas DE ROUX.

Ont donné procuration : Valérie SCATTOLIN à Patrick GAMBACHE ; Elise KÉRÉBEL à Laëtitia ABILY ; Katell SALAZAR à Jérôme PLOUZEN ; Ludivine LE MEN à Catherine TRÉANTON ; Sabine DUVAL-ARNOULD à George AURÉGAN.

Absents : Henri-Merlin GABA ENGABA ; Serge MOULLEC.

Secrétaire de séance : Laëtitia ABILY.

> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu la délibération DF n° 25-01-01 du 16 janvier 2025, relative au débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 ;

Vu la délibération DF n° 25-02-01 du 6 mars 2025, relative à l'approbation des taux d'imposition 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2024 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante :

- Article 1 :

- approuvent à la majorité (5 contre : Georges AURÉGAN (+ pouvoir de Sabine DUVAL-ARNOULD), Jean-Charles POULIQUEN, Alain DANIELLOU, Thomas DE ROUX) approuvent le budget primitif 2025 comme suit :

- Budget principal :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 25 177 000 €

Investissement Dépenses = Recettes = 13 315 000 €

- approuvent à l'unanimité le budget primitif 2025, pour les budgets annexes comme suit :

- Budget annexe Cuisine Centrale :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 3 022 500 €

Investissement Dépenses = Recettes = 366 822 €

- Budget annexe Pôle Petite Enfance :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 2 481 872 €

Investissement Dépenses = Recettes = 87 377 €

- Budget annexe Langolvas :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 34 000 €

Investissement Dépenses = Recettes = 12 000 €

- Budget annexe Centre de Santé Municipal :

Fonctionnement Dépenses = Recettes = 20 000 €

Investissement Dépenses = Recettes = 857 630 €

Total des budgets en fonctionnement : 30 735 372 €

Total des budgets en investissement : 14 638 829 €

- Article 2 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télerecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Laëtitia ABILY



Le Maire,

Jean-Paul VERMOT

